

Commune de CHAON (Loir-et-Cher)
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 25 janvier 2016

Le vingt-cinq janvier deux mil seize, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Chaon, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Patrick MORIN, Maire.

Etaient présents : MM. Patrick MORIN, Alain PAVEAU, Eric LASSERRE, Guy MARCHAND, Thierry PFOHL, Roch HOLLANDE, Mmes Maryse FRIQUET, Christelle AUPY

Etaient absents excusés : MM. Patrick SCIOU (pouvoir à Patrick MORIN), Bernard VANNIER (pouvoir à Eric LASSERRE)

Mme Christelle AUPY a été désignée comme secrétaire de séance.
Convocation : 20 janvier 2016

Le maire propose au conseil municipal de modifier l'ordre du jour comme suit :

Quatre points supplémentaires ont été ajoutés à l'ordre du jour :

- Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau pour la nouvelle station d'épuration.
- Engagement des dépenses d'investissement pour le budget principal et le budget assainissement,
- Travaux de sécurisation - réfection des trottoirs de la Grande rue. Convention avec le Conseil départemental pour la récupération du FCTVA,
- Travaux de sécurisation - réfection des trottoirs de la route de Pierrefitte. Convention avec le Conseil départemental pour la récupération du FCTVA

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- Participation aux frais de fonctionnement des écoles privées
- Projet d'échange de terrain entre M. Aboulin et la mairie de Chaon
- Questions diverses

Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du jeudi 29 octobre 2015

Les membres de l'assemblée, à l'unanimité, ADOPTENT le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 septembre 2015.

Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau

Dans le cadre de la réalisation de la future station d'épuration et suite aux études préliminaires réalisées, le Maire demande à son conseil de bien vouloir l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- SOLLICITE une subvention auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne pour la construction de la future station d'épuration,
- AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires pour ce dossier.

Engagement des dépenses d'investissement pour le budget principal et budget assainissement

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que dans le cas où le budget d'une collectivité n'a pas été voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Maire est en droit, jusqu'à l'obtention de ce budget, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des dépenses d'investissement de l'année écoulée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement 2016 dans la limite du quart des dépenses d'investissement de l'année 2015 tant en ce qui concerne le budget principal que le budget assainissement de la commune.

**Travaux de sécurisation - réfection des trottoirs de la Grande Rue
(RD n°126, RD n°29, RD n°129)
Convention avec le Conseil départemental pour la récupération du FCTVA**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, que la commune de Chaon doit passer une convention avec le Conseil départemental afin de lui permettre la récupération du FCTVA pour les travaux d'aménagement de sécurité sur les RD n° 126, n° 29 et n° 129, ceux-ci étant réalisés sur le domaine public départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DEMANDE au Conseil départemental d'établir une convention pour la récupération du FCTVA,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

**Travaux de sécurisation - réfection des trottoirs de la Route de Pierrefitte
(RD n°126)
Convention avec le Conseil départemental pour la récupération du FCTVA**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, que la commune de Chaon doit passer une convention avec le Conseil départemental afin de lui permettre la récupération du FCTVA pour les travaux d'aménagement de sécurité sur la RD n°126, ceux-ci étant réalisés sur le domaine public départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DEMANDE au Conseil départemental d'établir une convention pour la récupération du FCTVA,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Participation aux frais de fonctionnement des écoles privées

Par courrier en date du 4 janvier 2016, le Diocèse de Blois demande à la commune de Chaon de participer aux frais de fonctionnement des écoles de Saint Jean de Bosco et de Saint Martin situées respectivement à Lamotte-Beuvron et Nouan-Le-Fuzelier. Cette demande concerne trois élèves résidant à Chaon et scolarisés dans ces établissements au motif de "défaut de capacité d'accueil".

Le Maire précise que la commune de Chaon appartient à un regroupement pédagogique intercommunal adossé à un EPCI (SIVOM regroupant Souvigny-en Sologne, Sennely et Chaon).

Un courrier sera prochainement adressé au SIVOM pour répondre à la demande du Diocèse.

Projet d'échange de terrain entre Monsieur ABOULIN et la commune de Chaon

Un projet d'échange de terrain entre M. Aboulin et la commune de Chaon est en cours afin de finaliser définitivement le périmètre dudit terrain et de le clôturer. Cinq projets ont été proposés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- RETIENT deux projets au choix : n°2 et n°5,
- PROPOSE à Monsieur ABOULIN de choisir l'un de ces deux projets et ce dans un délai de 60 jours.

Le Conseil précise que cette proposition sera la dernière.

Question diverses

Repas des aînés : Dimanche 17 avril 2016

Séance levée à 19 h 15

Le Maire,

Patrick MORIN